



attac genève

association pour une
taxation des
transactions financières pour
l'aide aux
citoyens et citoyennes

Texte pour le dossier de presse :

Votations cantonales du 16 décembre : IN130 – IN131 – PL8641

Les impôts, faut-il le rappeler, ont pour fonction principale de donner à l'Etat les moyens d'assurer le bien-être général. Ils sont essentiels pour financer les services publics qui permettent d'avoir des prestations décentes dans le domaine de la santé, de l'éducation, des transports, de l'environnement, des services sociaux, de la culture ou encore du sport.

Si l'on se réfère à la Constitution fédérale, chaque citoyen se doit de contribuer aux biens de la collectivité publique en fonction de ses capacités économiques. Cependant, la politique néo-libérale, de plus en plus omniprésente à Genève, en Suisse et dans le monde, tente d'offrir toujours plus d'opportunités aux plus riches de se soustraire à leur devoir de contribuable. Les premiers à en bénéficier sont toujours les personnes les plus aisées, les entreprises qui dégagent les plus gros bénéfices ou encore les plus gros actionnaires – comme le prouve une nouvelle fois la loi fédérale sur la réforme de l'imposition des entreprises qui sera soumise au peuple en février prochain. Ces cadeaux fiscaux qui avantagent en premier lieu les plus riches, accentuent dangereusement le déficit structurel des communes, des cantons et de la Confédération. La politique des caisses vides menée par la droite pousse à la privatisation des services publics et met en péril l'Etat social et la solidarité citoyenne sur laquelle sont basées les démocraties.

Un véritable système fiscal équitable est un système d'impôt progressif qui permet aux plus aisés de contribuer plus fortement, proportionnellement à leur revenu. C'est la raison pour laquelle ATTAC défend l'initiative populaire pour la « suppression des cadeaux fiscaux au profit des très hauts revenus » et également celle en faveur d'une « contribution temporaire de solidarité des grandes fortunes ». Ces deux initiatives se dirigent justement vers un système plus juste qui ne prêterite pas les couches sociales les moins favorisées.

Concernant le projet de loi sur la « diminution de l'impôt sur le capital des personnes morales », ATTAC s'y oppose ouvertement. En effet, cette loi a pour objectif principal de favoriser la compétitivité des entreprises genevoises au niveau national et international. Cette compétition fiscale insensée entraîne, à long terme, une concurrence déloyale qui ne peut avoir que des effets néfastes pour l'ensemble de la population suisse, mais désavantage les pays qui nous entourent et surtout les pays en voie de développement.

Même si les entreprises genevoises sont en compétition avec celles de Zurich, il est illusoire de croire, qu'on pourra résoudre la question en participant à cette course vers le bas. Il faut mettre fin à cette logique inique : logique qui nuira systématiquement aux PME et aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer aussi facilement que les grandes sociétés pour en profiter.

Pour toutes ces raisons, ATTAC exige qu'on ait une fiscalité juste et qu'on mette fin à la compétition en matière fiscale. Que l'on vote donc OUI aux deux initiatives 130-131 et NON au projet de loi 8641, et que l'on se prononce également contre la nouvelle loi fédérale sur la réforme de l'imposition des entreprises le 24 février 2008 qui s'inscrit dans la même logique.

Contact : Olivier Dumont, co-responsable de la campagne fiscalité
d'ATTAC Suisse
022/800 10 40
079/428 15 91
steuerreferendum@attac.org
www.suisse.attac.org